



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

ARRETE MUNICIPAL

**Portant autorisation de prise en charge et de circulation
(Autorisation de stationnement N°2)**

121 PM 2023

(Annule et remplace l'arrêté 240-PM-2020 du 19 novembre 2020)

Nomenclature: 6.1.1.

Le Maire de la commune de CLAIX,

AUTORISE

Monsieur BELRHALI Mohammed,
Domicilié 15 Rue Lesdiguières – 38640 CLAIX

A faire circuler et stationner comme taxi, le véhicule automobile suivant :
Numéro d'immatriculation : FS-080-GZ
Marque (D.1) : SKODA
Modèle (D.3) : OCTAVIA
Type de véhicule (D.2.1) : M105SKDVP027Z317
Numéro dans la série du type (E) : TMBAJ7NXOLY016656

L'autorisation de stationnement sur le domaine public ne vaut que pour un seul véhicule.
Cette autorisation permet à son titulaire de stationner sur la commune de Claix, sous réserve de l'observation des prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral N° 2010-04140 du 19 juillet 2010.



Fait à Claix, le 07 juillet 2023

Le Maire,

Christophe REVILLON

Notifié à Monsieur BELRHALI Mohammed

Le: 11/7/2023

Date d'affichage :	26	07	2023
Date de retrait :	26	09	2023